

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, si j'avais en main les chiffres exacts, je crains que la réponse embarrasserait passablement mon honorable vis-à-vis. Qu'on me permette de citer l'explication du programme de restrictions à 6 et 5 p. 100 telle qu'elle figure dans le document de M. MacEachen. Il y a là toute une différence.

Les pensionnés les moins bien nantis doivent également être entièrement protégés contre le plafonnement du facteur d'indexation. Le Supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées à revenu modeste restera entièrement indexé. De plus, chaque bénéficiaire du SRG recevra un supplément compensant intégralement la limitation de l'indexation des paiements de sécurité de la vieillesse.

Les pensions des anciens combattants demeureront entièrement indexées.

Mais faisons abstraction de cela, car la grande différence ici tient du fait que le programme de restrictions à six et cinq pour cent a été appliqué dans tous les ministères du gouvernement, dans le moindre de ses services, dans chacun de ses programmes, et pour tous les traitements qu'il a versés sur une période de deux ans. Sans avoir les chiffres exacts, je puis cependant dire au député qu'il nous en a coûté fort peu à chacun d'entre nous, car l'inflation a baissé à environ six et cinq pour cent pendant ces deux années. La différence, c'est que cette mesure n'a pas modifié de façon fondamentale et permanente le programme de sécurité de la vieillesse, comme le fait la mesure à l'étude qui entraînera chaque année, pour les quatre ou cinq prochaines années, une perte assurée de 3 p. 100 au titre des pensions de vieillesse.

La différence est énorme. Il ne s'agit pas d'un programme d'un an, mais bien d'un changement qu'on envisage d'apporter au système de paiement de la sécurité de la vieillesse au Canada. Ce changement est fondamental. Nombreux sont les groupes à l'avoir signalé.

Le député m'a accusé de fournir des renseignements erronés. Accuserait-il les personnes âgées d'en faire autant? Le reprocherait-il également au conseil des premiers ministres des Maritimes, à la Chambre de commerce du Canada, à l'Assemblée nationale du Québec, au parti progressiste conservateur du Manitoba, et aux partis conservateurs de la région de l'Atlantique? Tous ces groupes se seraient-ils trompés dans leur évaluation des conséquences de cette mesure pour nos vieillards? Je crains que non.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations vient de prendre fin. Nous reprenons le débat et je donne la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au présent débat, mais c'est avec le plus grand déplaisir que je vais faire les remontrances que mérite le gouvernement qui a trahi ses engagements envers les Canadiens en général et les pensionnés en particulier.

Je tiens également à préciser que j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui m'a précédé et laissez-moi vous dire, sans aucune hésitation, que le député a exprimé de façon

Les subsides

émouvante nos inquiétudes pour les personnes âgées. Mon parti souscrit de tout cœur à absolument tout ce qu'il a dit.

• (1140)

Il y a vingt ans, un Canadien remarquable a déclaré ce qui suit:

J'espère, qu'après avoir accepté le principe selon lequel, à leur retraite, les Canadiens doivent avoir suffisamment pour vivre, nous trouverons des moyens d'augmenter nos pensions, afin que tous les Canadiens puissent, à leur retraite, vivre de façon convenable et dans la dignité.

Ces paroles sont celles de l'honorable Stanley Knowles, un homme que tous les députés ont honoré dans le passé, un homme qui occupe une place spéciale au Parlement du Canada et notamment au sein des services du greffier, un homme qui, plus que tout autre Canadien de n'importe quel parti, a consacré sa vie à améliorer le bien-être de nos personnes âgées. J'ai cité ses paroles, car il a été honoré par tous les députés de tous les partis, et c'est avec l'appui de la très grande majorité des Canadiens qu'il a passé sa vie à veiller à ce que les Canadiens, à leur retraite, n'aient pas simplement de quoi survivre, mais puissent vivre dans la dignité. Il y a une différence fondamentale entre les deux.

Notre parti croyait que tous les députés de tous les partis en étaient venus à partager la position que M. Knowles a défendue il y a quelques années. Nous pensions que cette attitude était entrée dans les traditions non seulement des Canadiens à l'extérieur de la Chambre, mais également dans celles des partis représentés à la Chambre.

J'ai le regret de dire qu'au lieu de bâtir à partir de ce changement fondamental d'attitude envers les pensionnés, ou bien de permettre à nos pensionnés de vivre de façon plus digne et beaucoup moins dans l'insécurité, comme l'a fait le Parlement canadien au cours des quatre ou cinq dernières décennies, le gouvernement actuel fait exactement le contraire. Il a renié les traditions de notre Chambre, les traditions que nous pensions que le parti conservateur lui-même avait adoptées.

Les députés de mon parti trouvent cruel que nous devions, en tant que Parlement, voter une législation visant à combattre le déficit sur le dos des pensionnés. Nous trouvons cruel et, pour dire les choses plus crûment, abominable, qu'en 1985, un gouvernement saisisse le Parlement du Canada d'une mesure qui fera en sorte que 200,000 pensionnés viennent grossir les rangs des pauvres au Canada. C'est une abomination.

La moitié des 2.6 millions de pensionnés du Canada sont déjà si pauvres, à l'heure actuelle, qu'ils reçoivent des suppléments partiels ou complets. Cela vous donne une idée de la gravité de la situation. Parmi ces pensionnés, il y a des femmes et je voudrais signaler, car c'est très important, en fait, la situation des femmes canadiennes âgées.

[Français]

Hier, j'étais à Montréal où j'ai rencontré des personnes âgées. Une d'entre elles a expliqué dans quelle situation les femmes âgées se retrouvent aujourd'hui. Ses paroles en disent beaucoup plus long que je ne pourrais le faire, et je cite: